

Le chemin qui mène a Jésus-Christ

Autor(en): **Quiévreux, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **30 (1897)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-379632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE CHEMIN QUI MÈNE A JÉSUS-CHRIST ¹

PAR

A. QUIÉVREUX

pasteur à Lille.

Le programme de ces conférences donne comme titre à notre étude biblique de ce matin : « Le chemin qui mène à Jésus-Christ. » Je regrette que ce programme n'ait pas ajouté à ce titre l'indication du passage que je me proposais d'étudier avec vous ; car cette indication vous aurait dit à l'avance, d'une manière plus précise, quel allait être réellement le sujet de notre étude. Ce passage est la seconde partie du chapitre septième de l'épître aux Romains, à partir du verset 7. J'y ajoute les deux premiers versets du chapitre huitième, bien qu'ils commencent un autre sujet ; mais il m'a paru nécessaire de les citer, parce qu'ils sont comme l'aboutissement de la grande vérité religieuse, que l'apôtre a voulu développer, et ils la mettent en pleine lumière.

Je commence par lire notre texte dans la traduction que j'en ai faite, aussi précise que je l'ai pu.

« Que dirons-nous donc ? Que la loi, c'est le péché ? Non certes. Mais je n'ai connu le péché que par la loi. Je n'aurais point connu la convoitise, si la loi ne disait : Tu ne convoiteras point. Mais alors le péché, prenant essor sous l'aiguillon du

¹ Etude biblique lue à la Conférence des étudiants chrétiens à Versailles, le 7 juin 1897.

commandement¹, a produit en moi toutes sortes de convoitises. Car sans la loi le péché est mort.

» Pour moi je vivais, lorsque jadis j'étais sans loi. Mais le commandement survenant, le péché a pris vie et moi je suis mort. Et ainsi il s'est trouvé que le commandement, dont le but était la vie, a produit la mort ; car le péché, ayant pris essor sous l'aiguillon du commandement, m'a séduit et m'a tué par le commandement même.

» La loi est donc sainte et le commandement est saint, juste et bon. Ce qui est saint est-il donc devenu ma mort ? Non certes ; mais c'est le péché, afin qu'il apparaisse bien comme péché en me donnant la mort par ce qui est bon, afin que sous l'aiguillon du commandement le péché devienne pécheur jusqu'à l'excès.

» Nous savons en effet que la loi est spirituelle ; mais moi je suis charnel, vendu au péché. Je ne sais même point ce que je fais ; car ce que je veux, ce n'est point ce que je fais ; mais ce que je hais, voilà ce que je fais. Si je ne fais point ce que je veux, je confesse donc que la loi est bonne. Et dès lors ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi.

» Je sais qu'en moi, c'est-à-dire dans ma chair, n'habite pas le bien. Il y a en moi la volonté, mais non la puissance de faire le bien. Car je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas. Mais si ce que je veux, ce n'est pas ce que je fais, ce n'est donc plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi.

» Je trouve donc en moi cette loi : tandis que je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. Dans mon être intérieur, j'adhère avec joie à la loi de Dieu ; mais je vois une autre loi dans mes membres, qui combat contre la loi de ma raison et qui me rend esclave sous la loi du péché, qui est dans mes membres.

¹ Cette expression de notre traduction est empruntée à M. Sabatier (*L'apôtre Paul*, 3^e éd., p. 385). Elle nous a paru la plus énergique et la plus exacte. L'apôtre ne veut point dire que le commandement soit la cause du péché ; mais le péché étant là, le commandement, malgré sa sainteté ou plutôt à cause même de sa sainteté, l'a excité et lui a fait produire tous ses effets.

Misérable que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ, notre Seigneur !

» Je suis donc¹ par ma raison soumis à la loi de Dieu et par ma chair soumis à la loi du péché. Et il n'y a donc plus maintenant de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, parce que la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort.... »

Je regrettais tout à l'heure que le programme de ces conférences n'ait pas complété le titre de notre étude par l'indication de ce passage. Il y a en effet plusieurs chemins qui mènent à Jésus-Christ. Si nous demandions à un certain nombre de chrétiens comment ils sont devenus des disciples de Jésus-Christ, nous obtiendrions sans doute des réponses bien diverses. Mais quel que soit leur point de départ, tous ces chemins aboutissent, si je puis ainsi dire, à un dernier défilé, défilé étroit et sombre, par lequel doivent passer tous les vrais chrétiens : c'est l'angoisse morale d'une âme qui, quelle que soit la manière dont elle ait été réveillée, a aperçu ce qu'elle doit être, a vu l'idéal qu'elle doit réaliser et a constaté son impuissance, et que le désespoir même de cette impuissance jette enfin aux pieds de Jésus-Christ. C'est ce dernier défilé que saint Paul décrit dans ce passage et que nous allons examiner ensemble.

Un mot d'introduction encore. Il est bien entendu que ce que nous allons faire, ce n'est pas une étude théologique, mais une étude religieuse. Je veux dire ceci : je ne m'attarderai pas aux questions de critique exégétique que soulève ce passage. Ce n'est point que je les méprise ; je les ai étudiées très consciencieusement afin de me faire une opinion personnelle. Mais ce que nous cherchons dans ces conférences, ce n'est point seulement à nous instruire, c'est à saisir une lumière qui soit notre guide dans nos propres ténèbres, une puissance spirituelle qui nous soutienne dans nos faiblesses. C'est cette

¹ Ici commence, à notre sens, le nouveau paragraphe par deux phrases qui débutent toutes deux par la particule *donc*. La première est le résumé de l'état douloureux décrit par l'apôtre dans les versets 7 à 24 ; la seconde est la conclusion et le développement du cri de délivrance du verset 25.

lumière et cette puissance que je voudrais trouver avec vous.

Nos professeurs nous répétaient autrefois que saint Paul est un logicien et un grand constructeur de systèmes. Cela est vrai ; mais ce qui fait son originalité et sa puissance, c'est qu'il n'a construit pas avec des idées abstraites, il construit avec son expérience religieuse, avec de la vie. Néanmoins pour comprendre n'importe quelle partie de sa construction, il faut tout d'abord en saisir le fondement. Or le fondement du passage que nous étudions est une affirmation qui est l'un des points fondamentaux de toute sa doctrine et qu'il formule lui-même en ces termes : La loi n'a point comme but de nous justifier devant Dieu mais au contraire de nous condamner¹. Et cette affirmation, nous le verrons tout à l'heure, n'est pas une pensée abstraite, une simple thèse de philosophie, elle est le résultat d'une expérience de l'apôtre et de son expérience la plus douloureuse.

Je m'empresse d'abord d'indiquer ce qu'il faut entendre par ce mot : *la loi*. Ce que Paul, avant sa conversion, quand il était encore juif, nomme la loi, c'est évidemment la loi de Dieu, telle qu'elle apparaît dans le Décalogue, dans le Pentateuque et, d'une manière générale, dans tout l'Ancien Testament. Mais pour un Juif fidèle et pieux, cette loi de l'Ancien Testament est la plus haute forme de la loi morale, ou plutôt c'est la loi morale elle-même. Et c'est bien dans ce sens-là que saint Paul l'entend dans notre passage. Il a même soin d'indiquer que la loi intérieure, que les païens trouvent dans leur conscience, joue le même rôle dans leur âme et dans leur vie que la loi de Dieu dans l'âme et dans la vie du Juif². Et par conséquent la pensée de l'apôtre nous apparaît clairement : c'est la loi morale, la loi du devoir, telle que les incrédules la trouvent dans leur conscience, telle que nous, chrétiens, nous la trouvons actuellement dans l'Évangile sous sa forme la plus sublime, c'est cette loi morale elle-même qui, suivant les expressions de l'apôtre, a comme but direct non point de nous sauver mais de nous condamner. Et si, pour plus de clarté,

¹ Cf. Rom. III, 20 ; XI, 32 ; Gal. III, 19, 22.

² Rom. II, 14, 15.

nous traduisons ces expressions en langage actuel, voici sans doute ce qu'elles signifient. La loi n'a point comme but de nous perfectionner peu à peu et de nous amener par un développement normal et sans crise à la sainteté et à la paix de la conscience et, par là, au salut éternel. Croire que la loi morale, même la loi de l'Évangile, puisse jouer ce rôle dans notre vie, c'est une chimère et un vain rêve. Ce n'est point ce qui se passe dans la réalité et ce n'est point non plus ce à quoi Dieu l'a destinée. Elle a comme but, au contraire, de nous faire sentir notre misère et notre impuissance, de nous amener à désespérer de nous-mêmes et, par ce désespoir, de nous jeter aux pieds de Jésus.

C'est là une pensée tellement étrange qu'elle faisait bondir d'indignation les pharisiens du temps de saint Paul et depuis ce temps, en dehors des chrétiens évangéliques, ni les philosophes, ni les théologiens ne paraissent même plus l'avoir comprise. « C'était, dit M. Sabatier¹, la partie la plus scandaleuse de la doctrine de l'apôtre pour les Juifs de son temps et elle ne l'est guère moins pour les honnêtes gens du nôtre. » Je le répète, il semble en vérité qu'ils ne la comprennent même pas, car ils ne l'examinent ni pour y adhérer, ni pour la réfuter. La seule question qu'ils soulèvent au sujet de la loi morale dans ses rapports avec la religion est celle de la morale indépendante. La loi morale nous a-t-elle été donnée du dehors par une révélation de Dieu, ou jaillit-elle du dedans, de la conscience humaine ? Telle est pour eux la seule question. Mais ils ne doutent pas un seul instant qu'en tous cas cette loi n'ait son but en elle-même ; elle est la lumière qui a été donnée aux hommes soit par le Dieu intérieur, soit par le Dieu extérieur, et les hommes n'ont autre chose à faire qu'à marcher à cette lumière. Ils semblent persuadés qu'il suffit à l'homme de connaître le bien et de l'aimer pour l'accomplir et que, par conséquent, ceux qui veulent le rendre meilleur n'ont qu'à lui montrer le bien et à le lui faire admirer et aimer. C'est là la pensée qui inspire aujourd'hui encore des hommes dignes de tout

¹ *L'apôtre Paul*, 3^e éd., p. 387.

notre respect, comme les nobles et courageux esprits qui se sont associés dans la Ligue pour l'action morale ; et c'est là aussi l'erreur capitale qui bien souvent paralyse et rend impuissante leur action.

Ce qui est plus étonnant, c'est qu'il y ait des chrétiens, et même des chrétiens évangéliques, qui tombent dans la même erreur. Ce qui les distingue des non-croyants dont nous venons de parler, c'est que pour eux ils cherchent la loi morale non point dans leur conscience mais dans l'Évangile, ils l'a contemplent en Jésus-Christ et ils sont persuadés qu'elle est une révélation de Dieu. Mais ils s'absorbent dans cette contemplation et on les entend répéter que la morale de Jésus est le couronnement de l'Évangile, qu'elle est l'essentiel dans la religion chrétienne et que le reste n'importe point. Et ils ne voient pas que, sans ce qu'ils appellent le reste, cette morale de Jésus n'est plus qu'un beau rêve, qui est apparu un jour à l'humanité, mais qu'elle ne pourra jamais réaliser. Ils me rappellent ces catéchumènes que j'interrogeais la semaine dernière et à qui je demandais : « Que faut-il que nous fassions pour être sauvés ? » Et ceux-ci, tout imprégnés encore, malgré notre enseignement, de l'idée courante que nous combattons, me répondaient : « Il faut que nous accomplissions fidèlement la loi de Dieu. » Je me contentais de leur demander : « Eh bien ! l'avez-vous fait ? » Étonnés de cette question personnelle, ils réfléchirent un instant et me répondirent pourtant : « Non, nous ne l'avons pas fait. » Et je leur répondis à mon tour : « Alors, mes chers amis, s'il en est ainsi, vous êtes donc perdus. »

Autrement vraie et profonde est la pensée de saint Paul. Non, la loi morale n'est pas le couronnement du christianisme, ou plutôt elle ne devient son couronnement qu'après la conversion ; mais tout d'abord et avant tout elle est le chemin qui mène à Jésus. Elle n'a point comme but d'amener l'homme à la perfection ; car, dans l'état actuel de l'humanité, Dieu savait qu'elle ne pouvait pas atteindre ce but ; elle a comme but de lui faire constater combien il est mauvais. « Personne ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi, dit

l'apôtre en son puissant langage ; car c'est par la loi que vient la connaissance du péché¹. »

Mais saint Paul va même plus loin. Non seulement la loi morale n'a point comme but de conduire l'homme vers la perfection, mais dans l'état actuel de l'humanité elle multiplie ses mauvaises actions. Cela ne veut point dire qu'elle le rende plus mauvais, mais elle augmente la culpabilité et le nombre de ses péchés. « La loi, dit encore saint Paul dans l'un des passages de l'épître aux Romains qui sont à la base de celui que nous étudions, la loi est intervenue pour faire abonder le péché². » Et voici ce que cela signifie dans notre langage actuel. Le développement de la conscience morale, en exigeant de nous une plus grande justice, nous montre mieux combien nous en sommes éloignés, et en nous proposant un plus haut idéal, nous fait mieux sentir combien nous sommes incapables de l'atteindre. Mais plus encore ! Ce développement de la conscience morale, en élevant devant nos instincts et nos passions la barrière de ses défenses, excite ces instincts à les transgresser et finit par produire en nous une perversion plus subtile et plus grande. Il fait abonder le péché. Il suffit de réfléchir un peu profondément pour constater combien cela est vrai. On a examiné souvent cette question : sommes-nous meilleurs ou plus mauvais que nos ancêtres ? Et on lui a donné les réponses les plus contradictoires. Les uns ont fait remarquer combien quelques-unes de nos conceptions morales sont plus délicates et combien notre idéal est plus élevé ; et les autres ont répondu en nous faisant remarquer de leur côté que nos actions ne valent pas mieux et que notre dépravation est peut-être plus grande. Les uns et les autres ont raison. Sans doute l'idéal moral est en progrès, mais ce progrès n'est pas un progrès de la moralité réelle. Au contraire, l'idéal moral supérieur nous fait mieux sentir la profondeur de notre misère et de notre corruption et ce sentiment amène cette forme particulière de la dépravation qui a été si tragiquement décrite par quelques-uns de nos romanciers : la dépravation d'une

¹ Rom. III, 20.

² Rom. V, 20.

âme qui voit le bien, qui l'admire et qui ne le fait pas. Et il en est ainsi tant que ce sentiment de notre misère ne nous amène pas à Jésus-Christ dans le désespoir de nous-mêmes. « La loi, dit encore saint Paul, a été ajoutée à la promesse en vue des transgressions (c'est-à-dire pour faire apparaître et pour multiplier les transgressions), jusqu'à ce que vint la postérité (c'est-à-dire le Christ) à qui la promesse avait été faite ; ensorte que la loi a servi de conducteur pour nous mener à Christ¹. » Voilà le véritable but de la loi : elle doit nous mener à Christ. Et voici ses effets immédiats : elle fait apparaître le péché et elle le multiplie.

J'arrive maintenant aux termes mêmes du passage qui est le sujet de notre étude. Les explications que nous venons de donner vont nous permettre de les comprendre facilement et, je l'espère, dans toute leur profondeur.

Si la loi de Dieu a comme résultat de produire les effets que nous venons d'indiquer, on est tenté de se demander : Qu'est-ce donc que cette loi de Dieu ? Est-elle donc un mal, puisque ses effets immédiats sont le mal et la douleur ? C'est cette question qui est le point de départ de l'apôtre. « Que dirons-nous donc ? Que la loi, c'est le péché ? » Contre une telle pensée, l'apôtre veut tout d'abord protester vivement. « Non certes. » Mais voici la réalité qu'il faut constater : la loi fait connaître le péché et le multiplie.

Je vous disais tout à l'heure que, dans la doctrine de saint Paul, ces affirmations ne sont point des idées abstraites, mais elles sont le résultat d'expériences douloureuses qu'il a faites lui-même. C'est cette note personnelle qui donne à ce passage de l'épître aux Romains son caractère tragique et pénétrant. On s'est demandé si, en se mettant ainsi en scène personnellement, saint Paul n'employait pas simplement une figure de rhétorique ; on a pensé qu'il voulait décrire l'expérience du peuple juif ou celle de l'humanité. Non, saint Paul ne fait point de rhétorique. Sans doute il est persuadé que tout homme

¹ Gal. III, 19, 24.

droit et sincère et en particulier, à son époque, tout Juif pieux peut et doit faire les mêmes expériences. Mais quand il dit : moi, il veut parler de lui-même.

Voici donc les expériences qu'il a faites : il a constaté que la loi de Dieu avait eu comme effet de lui faire connaître le mal et de le multiplier dans son cœur et dans sa vie. Elle lui a tout d'abord fait connaître le mal : « Je n'ai connu le péché que par la loi. » Et il en donne comme exemple le commandement divin dont on peut dire qu'il est à la base de tous les autres, la défense de convoiter : « Je n'aurais point connu la convoitise, si la loi ne disait : Tu ne convoiteras point. » Dans le sauvage ou dans l'enfant, avant l'éveil de la conscience morale, la convoitise est un instinct naturel. Cela ne veut point dire que ce ne soit pas un instinct coupable, mais la culpabilité de cet instinct n'apparaît pas à l'être primitif. Vienne le commandement (qu'il soit donné par une révélation ou qu'il jaillisse de la conscience) et le caractère coupable de l'instinct apparaît : le péché est connu.

Mais il y a plus. La loi de Dieu n'a point seulement comme effet de produire en nous cette science douloureuse, elle multiplie le péché. Le commandement devient comme une barrière et cette barrière même est un excitant qui pousse l'instinct à la dépasser. Hélas ! nous savons tous par expérience combien cela est vrai. Déjà la sagesse antique l'avait constaté, quand le poète s'écriait : *nitimur in vetitum*, nous avons toujours faim du fruit défendu. Mais l'apôtre en indique la raison : « Le péché, ayant pris essor sous l'aiguillon du commandement, a produit en moi toutes sortes de convoitises ; car sans la loi le péché est mort. » Sans la loi le péché est une puissance inconsciente et comme morte, mais par l'intervention de la loi elle devient consciente et active.

Voilà la première expérience de l'apôtre. Et dans ces deux premières affirmations un fait apparaissait, qui en est l'explication. Si la loi a comme effet de nous faire connaître le mal et même de le faire abonder dans nos cœurs et dans nos vies, c'est qu'elle se heurte à une puissance, qui existe en nous : la puissance du péché. Ce heurt a comme résultat

d'éveiller cette puissance du péché et désormais, étant éveillée, elle produit ses fruits amers, qui sont le mécontentement intérieur et le déchirement, l'état de péché conscient, ce que saint Paul nomme la mort. C'est ce résultat douloureux de l'éveil du péché sous le choc de la loi que saint Paul décrit dans le second paragraphe.

« Jadis, quand j'étais sans loi, je vivais. » Il ne peut s'agir ici que de l'insouciance de l'enfant, qui suit ses instincts, sans en avoir clairement conscience. M. Sabatier décrit cet état très exactement. « C'est, dit-il, la vie de l'enfant avant l'âge de la conscience et de la raison, la vie psychique ou animale dans sa candeur et sa facilité ¹. » Mais il a le tort de considérer cette vie comme une sorte d'étape nécessaire, et partant bonne ou tout au moins normale, dans le développement humain ². Saint Paul ne parle de rien de semblable ; il ne dit pas que cette vie psychique soit bonne ou normale ; il déclare simplement qu'elle est inconsciente du mal. Mais en réalité, à l'état inconscient, le mal y existe déjà. Et la preuve, c'est qu'il va apparaître ; il n'apparaîtrait point, s'il n'existait pas auparavant. Et il est également contraire à la pensée de l'apôtre de décrire cette première vie, ainsi que le fait M. Godet ³, comme la vie d'un pieux enfant israélite, élevé dans la connaissance et dans l'amour de Jéhova, se réveillant et s'endormant dans les bras du Dieu de ses pères et cherchant à ne pas lui déplaire dans sa conduite. Si telle était réellement la vie de Saul, et si telle pouvait être celle des hommes en général, avant que leur conscience soit éveillée à la loi morale, nous ne comprendrions plus à quoi peut servir cette loi, qui viendrait troubler un si doux développement. Paul veut dire simplement qu'il vivait inconscient. Mais déjà le péché était en lui ; car au choc de la loi il s'éveille. Et dès lors à la place de l'insouciance, c'est

¹ *L'apôtre Paul*, 3^e éd., p. 385.

² *Ibid.*, p. 386. Il faut observer que, sans doute, avant le commandement le péché n'existe pas en tant que violation de la loi, mais il n'est pas non plus une simple virtualité abstraite, il est une puissance réelle et mauvaise, cachée en l'être humain.

³ *Commentaire sur l'épître aux Romains*, 2^e éd., t. II, p. 96 et 97.

le trouble et le déchirement, c'est le sentiment douloureux de la corruption où le plonge le péché : c'est la mort. « Le commandement survenant, le péché a pris vie et moi je suis mort. Et ainsi il s'est trouvé que le commandement, dont le but était la vie, a produit la mort. Car le péché, ayant pris essor sous l'aiguillon du commandement, m'a séduit et m'a tué par le commandement lui-même. »

Ce n'est donc pas la loi de Dieu qui a produit le péché dans l'homme. Il existait auparavant. En apportant dans la conscience humaine sa lumière pure et sainte, la loi n'a fait que le découvrir et l'exciter, comme l'on découvrirait et l'on exciterait une bête féroce cachée dans l'obscurité en projetant sur elle un rayon de lumière. La loi est donc bonne et sainte, et l'œuvre qu'elle accomplit est une œuvre bonne, car il est bon de dévoiler le mal, dût-on l'exciter en le dévoilant ; mais en même temps par une antinomie redoutable, dans l'état actuel de l'humanité, c'est une œuvre mortelle. C'est ce que l'apôtre exprime en ces termes profonds et saisissants : « La loi est donc sainte et le commandement est saint, juste et bon. Ce qui est saint est-il donc devenu ma mort ? Non certes. Mais c'est le péché, afin qu'il apparaisse bien comme péché, en me donnant la mort par ce qui est bon, afin que sous l'aiguillon du commandement le péché devienne pécheur jusqu'à l'excès. »

Je le répète, ce que nous venons de constater avec l'apôtre est vrai non seulement de la loi juive, mais de toute loi morale et de la morale même de l'Évangile. Ah ! certes, elle est belle et sublime ; ceux qui l'admirent ont raison et ils ne l'admireront jamais assez. Mais ne vous faites point d'illusions : en dehors de Jésus, de Jésus le Rédempteur et le Libérateur, la morale même de l'Évangile ne nous donne point la vie, elle nous donne la mort ; je veux dire qu'elle nous mène au trouble et au désespoir. Sans doute cela est anormal, cela ne devrait pas être ; mais cela prouve simplement qu'il y a dans l'être humain quelque chose d'anormal et qui ne devrait pas être : c'est la puissance du péché, qui est en nous. Je ne puis m'empêcher tantôt de sourire et tantôt de pleurer, quand je lis ces

admirables discours qu'adressent à la jeunesse des écoles ses conducteurs laïques. Ils lui donnent d'excellents conseils; ils dressent devant elle un magnifique idéal. Cela est très bien. Mais il s'agit de savoir si cet idéal doit demeurer un beau discours ou un rêve splendide, ou s'il doit être réalisé. Essayez de le réaliser, j'entends de le réaliser sérieusement et véritablement, et il ne faut point longtemps pour constater que cela nous est impossible. Ils ont découvert à nos yeux ravis une cime admirable et ils nous ont dit: montez! Mais ils n'ont oublié qu'une chose, c'est de nous donner la force nécessaire pour monter en effet; ils ont oublié que nous sommes impotents et que nous ne saurions point gravir cette cime. Et dès lors plus l'idéal est élevé et plus il nous écrase; plus la loi morale est sublime et plus elle nous plonge dans le désespoir. C'est l'expérience qu'ont faite toutes les consciences sérieuses et vraiment avides de sainteté. Elles ont toutes répété ce mot profond et douloureux de l'apôtre, qui est le point culminant et le résumé de la première partie de son analyse: « Il s'est trouvé que le commandement dont le but était la vie a produit la mort; car le péché, ayant pris essor sous l'aiguillon du commandement, m'a séduit et m'a tué par le commandement même. »

Mais l'apôtre va-t-il en rester là? Et nous-mêmes allons-nous en rester là? La loi de Dieu n'aurait-elle donc d'autre résultat que de nous plonger dans le désespoir? Non certes, dirai-je à mon tour. Si en sachant qu'elle devait produire ces effets, Dieu a pourtant donné sa loi aux hommes et l'a gravée dans leur conscience, c'est que de cette mort devait jaillir la vie; c'est que par ces résultats mêmes, en nous plongeant dans le désespoir, la loi devait nous amener à Jésus-Christ. « La loi, dit l'apôtre¹, est le conducteur qui mène à Jésus. » Il va montrer maintenant par quel drame psychologique, par quel déchirement intérieur, la loi produit cet effet salutaire; il va décrire ce chemin qui, à travers l'angoisse et le désespoir de son impuissance, amène l'âme au Sauveur, ce chemin qu'un

¹ Gal. III, 24.

de nos professeurs, M. Sabatier, appelait autrefois d'un nom que je n'oublierai jamais : le *défilé d'angoisses* qui conduit à Jésus. Il le décrit, si j'ose ainsi dire, en trois strophes, dont aucune n'apporte une pensée nouvelle, car dès le début tous les éléments de la description sont réunis, ou mieux encore, toutes les troupes de ce terrible combat sont présentes. Et chaque strophe se termine par la même constatation déchirante : ce n'est plus moi qui agis, mais c'est le péché qui agit en moi. Ce que chacune apporte en plus, c'est une angoisse plus profonde, jusqu'à ce que cette angoisse devienne le désespoir absolu et que de ce désespoir s'échappe le cri d'appel : « Misérable que je suis ! Qui me délivrera ? » Alors apparaît le Libérateur, Celui qui communique la puissance victorieuse, qui n'était pas dans l'homme naturel, la puissance de l'Esprit de vie.

Contemplons avec respect cette lutte tragique.

Voici tout d'abord les ennemis en présence : d'une part la loi de Dieu, la loi spirituelle, c'est-à-dire la loi qui vient de l'Esprit divin et qui ne peut être accomplie que par l'action de l'Esprit divin ; et d'autre part le moi charnel, vendu au péché, c'est-à-dire l'être qui est fait d'instincts, de passions et de convoitises et qui, dans son état actuel, est soumis à la puissance du mal. Et par la rencontre de ces deux ennemis, c'est le déchirement ; car en même temps que le moi de Paul est charnel et vendu au péché, il y a pourtant en lui une faculté, son intelligence ou sa raison, qui reconnaît la loi de Dieu et qui veut l'accomplir ; mais, d'autre part, si son être moral voit le bien et veut le faire, retenu sous la puissance du péché, il ne le fait pas en réalité. Dans ce trouble et dans ce déchirement, il ne comprend même plus ce qu'il fait, il n'a plus la conscience claire du motif de ses actions, puisqu'il se trouve faire non point ce qu'il veut mais ce qu'il hait. Il ne peut que constater douloureusement qu'il n'est plus le maître de sa conduite ; il y a en lui une puissance autre que lui-même, qui règne et qui agit : le péché. Il le constate, non point pour s'excuser, mais au contraire pour mieux pénétrer toute la profondeur de sa misère. Tel est le résumé de la première strophe. « Nous

savons en effet que la loi est spirituelle, mais moi je suis charnel, vendu au péché. Je ne sais même point ce que je fais ; car ce que je veux, ce n'est point ce que je fais ; mais ce que je hais, voilà ce que je fais. Si je ne fais point ce que je veux, je confesse donc que la loi est bonne. Et dès lors ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi. »

Dans la seconde strophe, l'apôtre reprend et développe cette constatation avec une angoisse nouvelle. Ce qui manque en lui, c'est le bien. « Je sais qu'en moi, dit-il, c'est-à-dire dans ma chair, n'habite pas le bien. » Que veut-il dire par cette étrange expression ? Veut-il dire que le corps, la matière, soit nécessairement le siège du mal, si bien qu'en tout homme et d'une manière continuelle, il y aurait deux êtres, l'être matériel qui est mauvais, et l'être raisonnable qui est bon. C'est là une rêverie des philosophes grecs, ce n'est pas la pensée de l'apôtre. Après la conversion le corps devient l'instrument du bien et le temple du Saint-Esprit : il n'est donc pas par essence le siège du mal. Ce que saint Paul nomme la chair, c'est l'être naturel fait de passions et de convoitises, tant qu'il n'a pas été régénéré par le Saint-Esprit. Il y a d'ailleurs dans notre épître même, pour établir le sens de ce mot, deux passages qui sont décisifs. En s'adressant aux chrétiens convertis et régénérés par le Saint-Esprit, saint Paul leur dit : « Quand nous étions dans la chair, les passions mauvaises excitées par la loi agissaient dans nos membres et produisaient pour fruits la mort ¹. » Et plus loin, décrivant ce que doit être leur vie nouvelle, il leur dit : « Vous n'êtes point dans la chair mais dans l'Esprit ². » Il faut donc entendre l'expression de l'apôtre dans ce sens : le bien n'habite pas dans l'homme irrégénéré. Qu'est-ce à dire ? N'y a-t-il donc aucun bien en lui ? Saint Paul se garde bien d'une telle exagération. Dans l'homme naturel, à moins qu'il ne soit tombé dans une dégradation spéciale, il reste la volonté de faire le bien, mais hélas ! il n'y a pas la puissance de l'accomplir. C'est ce que saint Paul constate d'après sa propre expérience : « Il y a en moi la volonté, mais non la

¹ Rom. VII, 3.

² Rom. VIII, 9.

puissance de faire le bien. Car je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas. » Voilà la constatation exacte et profonde de ce que saint Paul trouve en lui-même à la veille de sa conversion, avant qu'il soit devenu un homme nouveau par le Saint-Esprit. Elle est éloignée à la fois des excès de ceux qui ne veulent plus voir dans l'être humain la moindre trace de bien, et de la folie de ceux qui s'imaginent que l'homme est capable d'accomplir par lui-même la loi de Dieu. Il y a en lui la volonté du bien, mais il n'y a pas la puissance de le réaliser. Ne protestez pas ; car il n'y aurait pour approuver vos protestations que les esprits bas et médiocres, qui se sont fait une morale à bon marché, dont ils se contentent facilement. Les plus nobles esprits, même parmi les non-croyants, vous désavoueraient. Ils vous diraient avec l'apôtre qu'ils ont vu le bien, le bien parfait, la volonté divine, et qu'ils ont gémi sur leur impuissance à l'accomplir. Toutefois si leur douleur avait été aussi profonde que celle de l'apôtre, ils auraient cherché comme lui d'où venait leur impuissance et comme lui ils se seraient écriés dans l'angoisse de leur misère morale : « Si ce que je veux, ce n'est point ce que je fais, ce n'est donc plus moi qui agis, mais c'est le péché qui habite en moi. »

Dans la troisième strophe l'apôtre concentre toute sa pensée sur cet esclavage du péché qu'il vient de constater en lui. Il le constate de nouveau, il s'en explique la raison et il le constate encore. On pourrait nommer cette strophe le gémissement de l'esclave qui soupire après la délivrance. Elle commence par la constatation définitive de cet esclavage : « Je trouve donc cette loi en moi : tandis que je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. » Pourtant il y a en lui quelque chose qui reconnaît la loi divine et qui la salue avec joie : c'est ce que Paul nomme sa raison ou son être intérieur. « Dans mon être intérieur, dit-il, j'adhère avec joie à la loi de Dieu. » On a demandé comment un homme encore inconverti et irrégénéré pourrait parler ainsi ? Ah ! saint Paul a une plus haute idée de la nature humaine. S'il ne restait pas dans la nature humaine quelque chose qui la rende capable de reconnaître la loi divine, de l'ad-

mirer et de l'aimer, il faudrait désespérer irrémédiablement de l'humanité. Mais, grâces à Dieu, l'intelligence du bien et même l'amour du bien existe encore dans le cœur humain. Il peut être obscurci, mais sous l'action de Dieu il se réveille. Nous en voyons la preuve dans ces ligueurs pour le bien, où nous sommes heureux de rencontrer à côté des croyants des hommes qui ne sont pas encore arrivés à la foi, mais qui sont arrivés à l'amour de la loi de Dieu ; nous en voyons la preuve également dans les actes d'héroïsme et de dévouement dont la nature humaine est encore capable. Mais hélas ! cet amour du bien n'est pas la puissance de l'accomplir d'une manière complète et continue. Notre être intérieur demeure esclave ; il voit le bien, il le fait quelquefois, mais il ne le fait pas entièrement et continuellement. Il demeure esclave du péché, même dans ses meilleurs moments, dans les moments où il voit le plus clairement la loi divine et où il la salue avec le plus d'enthousiasme. Que dis-je ? Jamais il ne sent plus amèrement son esclavage que dans ces moments-là. C'est cet esclavage que Paul constate de nouveau, d'autant plus cruel et inéluctable que son être intérieur a pris plus clairement conscience de la loi de Dieu et s'y est attaché plus profondément : « Je vois une autre loi dans mes membres, qui combat contre la loi de ma raison et qui me rend esclave sous la loi du péché qui est dans mes membres. » Il n'y a rien ici-bas, il n'y a aucune puissance en lui, ni dans l'humanité, qui soit capable de le délivrer. C'est pourquoi il ne lui reste plus qu'à pousser un cri d'appel vers un libérateur surhumain et c'est ce cri qu'il jette dans sa détresse : « Misérable que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ? »

Voilà dans son développement tragique le drame intérieur qui a amené Paul à Jésus-Christ¹. A ce drame il n'y avait en

¹ Par cette affirmation nous ne prétendons nullement mettre en doute le récit de la conversion de Paul, telle que lui-même nous la raconte. L'apparition sur le chemin de Damas est le fait extérieur qui a fait connaître Jésus au pharisien Saul, mais ce fait n'expliquerait pas la conversion de Saul, s'il n'avait été préparé et achevé par une crise intérieure. Un fait extérieur, fût-il un miracle, peut provoquer la conversion mais ne peut pas suffire à l'expliquer ; car celle-ci consiste

effet que deux issues possibles : le désespoir ou la foi en Jésus-Christ. Quelques nobles esprits, en qui s'est produit ce déchirement intérieur, n'étant pas arrivés à la foi, ou n'ayant pas su y demeurer, ont sombré dans le désespoir. Il y en a tout près de nous, dans notre protestantisme de langue française, un exemple frappant, qui vous vient sans doute à l'esprit : c'est celui de Scherer. Il avait senti qu'avec sa foi en Jésus-Christ le Sauveur et le Libérateur, c'étaient non seulement toutes ses espérances éternelles, mais toutes les réalités morales, ce qu'il nomme lui-même « tous les appuis de la vie morale¹, » qui s'écroulaient, et devant cet écroulement le désespoir envahit son esprit. Je ne connais rien de plus sombre, de plus absolument désespéré, d'un désespoir sans phrases mais d'autant plus réel et douloureux, que les écrits de ses dernières années. C'est qu'en effet, pour les consciences droites et les esprits sérieux qui ne veulent pas chercher l'oubli dans ce que Pascal nommait les divertissements, il n'y a qu'un seul moyen d'échapper à ce désespoir : c'est de croire qu'une puissance supérieure, disons le mot, une puissance surnaturelle, peut intervenir dans notre vie morale, briser l'esclavage de la chair et nous rendre capables d'accomplir la loi divine. Cette puissance surnaturelle, c'est la puissance de l'Esprit de Dieu venant agir dans l'âme humaine.

Cette puissance de l'Esprit de Dieu, Paul l'a trouvée *en Jésus*. Je veux dire ceci : il l'a trouvée réalisée dans sa perfection en Jésus et il l'a saisie par un acte de confiance en Jésus. Et maintenant, l'ayant saisie par la foi en Jésus, il la constate agissant en lui-même pour le délivrer. Voilà pourquoi à son cri de détresse répond un cri de joie : « Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ. » Et il explique dès le début du chapitre suivant la raison de ce cri de joie : « Il n'y a donc plus maintenant de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, parce que la loi de l'Esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. » C'est ainsi que le

toujours dans une crise intérieure. C'est cette crise dont nous croyons avoir la description dans le passage que nous étudions.

¹ Scherer, *Mélanges de critique religieuse*, p. 185.

sentiment de sa détresse morale l'a amené dans le désespoir de lui-même à s'abandonner entièrement au Libérateur, afin de saisir en lui l'Esprit qui affranchit.

Vous savez (je ne puis pourtant pas le passer sous silence), que quelques-uns se sont demandé si cette expérience de l'apôtre que nous venons de contempler avait été faite par lui avant sa conversion ou après sa conversion. Je n'ai pas examiné cette question parce que tout ce que nous venons de dire me semble y répondre. Le drame que nous venons de décrire n'a point de sens, s'il n'est pas le chemin douloureux qui mène à Jésus-Christ, quand nous ne le connaissons pas ; ou qui y ramène, si après l'avoir connu nous nous en écartons. Sans doute Paul décrit ce chemin quand il est arrivé au but, et sans doute aussi il en aperçoit mieux toutes les obscurités et toutes les angoisses qu'il ne les apercevait quand il était dans le feu même de la lutte. Cela même, me semble-t-il, a quelque chose de consolant pour nous. Parmi ceux qui connaissent les mêmes déchirements que Paul décrit, il y en a peut-être qui gémissent parce qu'ils ne sentent pas en eux la même intensité de détresse qui était en lui. Ah ! s'il y avait seulement en nous assez de détresse pour nous jeter aux pieds de Jésus, dans l'abandon complet à ses directions et à sa délivrance ! Quand nous aurons saisi cette délivrance, nous constaterons sans doute dans notre vie passée une profondeur de misère que nous ne soupçonnions pas auparavant.

Il me semble qu'en terminant cet étude, il s'en dégage cette conclusion bien nette : ce chemin douloureux que nous venons de contempler est bien le chemin qui mène à Jésus. Nous pouvons même dire que c'est le seul chemin. Sans doute on peut y arriver de bien des points différents, la conscience peut être réveillée par bien des causes diverses ; mais quand une fois elle est réveillée, elle nous conduit nécessairement dans ce chemin douloureux. Tous les vrais chrétiens y ont passé. Si j'en avais encore le temps, je vous en montrerais quelques exemples. Je vous montrerais en particulier l'exemple d'une expérience exactement semblable, qui a été faite à des siècles de distance par une autre âme qui voulait elle aussi conqué-

rir la sainteté et qui a abouti au même résultat : l'exemple de Luther. Lisez-en l'admirable récit dans l'ouvrage de M. Kuhn¹ et vous serez frappés de l'identité de ces deux expériences. Mais d'autre part nous constatons que, quand une fois elles sont entrées dans ce chemin, toutes ces grandes âmes avides de sainteté ont abouti à la foi en Jésus. Et c'est pourquoi nous pouvons conclure en déclarant d'une manière générale : quand une conscience est vraiment réveillée, quand une âme est avide de sainteté, si elle ne veut pas sombrer dans le désespoir, il faut qu'elle aboutisse à Jésus, non pas seulement à Jésus le Modèle, mais à Jésus le Libérateur, à Celui qui nous communique la puissance de l'Esprit de Dieu.

Et par cela même cette expérience que décrit l'apôtre est la meilleure apologétique du christianisme, l'apologétique irréfutable, parce qu'elle ne repose point sur des raisonnements ou sur des faits que l'on peut interpréter de diverses manières, mais sur des réalités morales.

La question est celle-ci : Voulez-vous vous contenter de l'honnêteté médiocre et banale de ceux que l'on nomme les honnêtes gens ? Ou bien avez-vous vu quelque chose de plus grand ? Avez-vous vu la loi de Dieu dans son ampleur et sa profondeur ? Paul l'avait vue. Avant sa conversion il l'avait trouvée dans l'Ancien Testament. D'autres l'ont vue simplement dans leur conscience. Pour nous, nous l'avons aperçue dans l'Évangile ; mieux encore, nous l'avons contemplée réalisée en Jésus-Christ. Eh bien ! cette loi de Dieu, voulez-vous l'accomplir, l'accomplir réellement et sérieusement ? Essayez. Ah ! vous avez essayé et j'ai essayé aussi. Et nous savons que cela est désespérant ; nous savons que cela n'est pas à notre portée. Alors de deux choses l'une : ou bien cette loi de Dieu et pour nous, chrétiens, ce modèle sublime qu'a été Jésus ne nous sont apparus que pour nous faire mesurer la profondeur de notre misère, et il ne nous reste qu'à nous coucher dans le désespoir ; ou le Modèle est aussi le Rédempteur, celui qui entend nos cris de détresse et qui nous délivre

¹ *Luther, sa vie et son œuvre*, t. 1, l. 1, ch. 4 et 5.

par l'Esprit de vie qui était en lui. On peut bien contester tous les autres miracles ; il y en a un en tous cas qui est incontesteable : c'est le miracle de l'Esprit de vie qui descend en nous pour nous délivrer, c'est le miracle de la nouvelle naissance. Sans ce miracle ce ne sont point seulement les doctrines chrétiennes qui s'écroulent, c'est toute la vie morale réelle et sérieuse qui devient impossible : l'homme demeure livré à son impuissance.

Et quand il y a des hommes comme saint Paul et Luther qui viennent nous dire : « Par la grâce de Dieu ce miracle s'est accompli en moi ; j'ai trouvé en Jésus la puissance que je ne possédais pas ; la puissance de l'Esprit de vie qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la puissance du péché et de la mort, » il me semble que nos âmes tressaillent d'espérance. La délivrance qu'ils ont trouvée, nous pouvons donc la trouver comme eux et comme eux nous voulons la chercher en Jésus.

Voilà bien l'apologétique irréfutable. Elle se résume dans les deux cris de saint Paul : « Misérable que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort?... Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ, notre Seigneur ! » Après avoir poussé le cri de détresse, puissions-nous connaître aussi le cri de délivrance.
